

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 29 juin 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 07

Absents : 04

Votants : 10

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, SMILEVITCH Sophie Anne, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : 25/06/2026

Excusés : BOURGEOIS-ROMAIN Florent pouvoir à LAGOZNY Romane, AINOZ Jean-Louis pouvoir à GARDET Benjamin, RAMBAUD Christophe pouvoir à MOLLIER Christelle.

Absent : BAIZET Jérémy.

Secrétaire : MOLLIER Christelle.

Délibération 2026-06D06-01 – Convention d'intervention et de portage avec l'Etablissement Public Foncier de la Savoie – chalet Barrachin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 11 mai 2026 donnant un accord de principe pour l'acquisition par un portage foncier avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de la Savoie) du bien ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Crest-Voland	A 1785	39 route de la Grange	885 m²	Sols	UBt	695 000 €

• Description du projet :

Le chalet concerné se situant dans une zone stratégique, au cœur du village, la commune souhaite l'acquérir en vue de le transformer pour y créer une résidence de tourisme.

La présente convention a pour objets de déterminer :

- Les conditions et modalités d'intervention selon lesquelles interviendra l'EPFL de la Savoie sur le territoire de la collectivité pour accompagner la politique foncière locale sur des secteurs déterminés, ainsi que les engagements de l'EPFL de la Savoie à cet égard.
- Les engagements de la collectivité (cf. convention en annexe)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la convention dont il vient de donner lecture.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la convention entre l'EPFL de la Savoie et la commune de Crest-Voland ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

La secrétaire
Christelle MOLLIER



Le Maire
Benjamin GARDET

